

Parlementaires BRUXELLES-BRABANT WALLON.

PV n°11 Séance du 23.03.2022.

Cette réunion se déroule par video-conférence.

Présents : MM De Greef, Dujardin, Lamy, Muylaert F., Van Wallendael.

Excusés : MM Gillard, Monsieur L.

Invité : M. Delchef.

1. Approbation du procès verbal n°10 séance du 14.03.2022.

Après lecture le P.V. est approuvé.

2. Préparation de l'Assemblée générale de l'AWBB du 26.03.2022.

2.1. Examen de l'ordre du jour et décisions.

2.2.1. Approbation du procès verbal de l'AG du 20 novembre 2021.

Approuvé à l'unanimité..

2.2.2. Bilan 2021.

2.2.2.1. Approbation du bilan 2021.

M. Dujardin, notre représentant à la Commission financière, nous a communiqué les réponses à nos questions.

Il nous communique des informations complémentaires concernant :

- le compte d'exploitation. Charges exceptionnelles.
- les créances douteuses.

Approuvé à l'unanimité.

2.2.2.2. Affectation du résultat 2021.

Approuvé à l'unanimité.

2.2.3. Décharge aux membres du Conseil d'Administration.

Approuvée à l'unanimité.

2.2.4. Approbation du taux de l'assurance régionale.

Statu-quo. Approuvé à l'unanimité.

2.2.5. Admission de clubs.

En attente d'informations complémentaires.

2.2.6. Mise à jour des statuts de l'ASBL et du ROI.

2.2.6.1. Modification de l'article PM12. Indemnités de formation.

Approuvée à l'unanimité.

2.2.6.2. Modifications statutaires.

Après un échange de vues, les modifications présentées sont approuvées à l'unanimité.

remarques:

-PM9 Désaffiliation administrative. L'octroi de l'extrait du registre de population prend du temps; l'accusé de réception de la déclaration de la nouvelle inscription devrait suffire.

Un amendement dans ce sens sera proposé en séance.

-PF8 Compte courant. pt1 Fonctionnement. La facture et/ou la note de crédit pourrait sur demande être adressée au clubs par courrier postal.

2.2.7. Adaptation du TTA.

Les nouvelles indemnités d'arbitrage pour les catégories Dames et les indemnités pour les visionneurs sont approuvées à l'unanimité

2.2.8. Neutralisation du montant des licences collectives pour toutes les équipes montant de division au terme de la saison 2022-2023.

Approuvée à l'unanimité.

2.2.9. Compétitions 2022-2023.

2.2.9.1. Calendrier 2022-2023.

Approuvé à l'unanimité.

2.2.9.2. Catégories d'âge 2022-2023.

Approuvées à l'unanimité.

Prochaine réunion sur invitation.

Y. Van Wallendael /Y. Lamy
Président/secrétaire